

# Préambule

## *AVANT-PROPOS*

Le présent document a été rédigé en français et allemand en fonction des chapitres et de la discipline des intervenants des différents bureaux d'études.

## *DISPOSITIONS GENERALES*

Le présent document concerne la première section 1 de l'étude préparatoire, « Analyse de la situation existante » et est réalisé selon les dispositions du Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général.

Tout plan ou projet d'aménagement général d'une commune est élaboré ou modifié sur base d'une étude préparatoire. L'étude préparatoire élaborée en vue de la modification d'un plan ou projet d'aménagement général peut être limitée aux éléments ayant un impact direct sur la ou les modifications projetées.

L'élément graphique de l'étude préparatoire comprend tous les plans nécessaires à la visualisation ou à la figuration des éléments de l'étude préparatoire.

L'élément textuel de l'étude, illustré par des esquisses, photos, graphiques, tableaux et schémas, constitue la description des différents aspects de l'étude préparatoire.

## *CONTENU DE L'ETUDE PREPARATOIRE*

Le présent document concerne la première section 1 de l'étude préparatoire, « Analyse de la situation existante » et comporte les points suivants :

- le contexte national et régional et transfrontalier,
- la démographie,
- la situation économique,
- la situation du foncier,
- la structure urbaine,
- les équipements collectifs,
- la mobilité,
- la gestion de l'eau,
- l'environnement naturel et humain et,
- les plans et projets règlementaires et non règlementaires,
- le potentiel de développement urbain,
- les dispositions légales et règlementaires arrêtées au niveau national.

L'analyse de la situation existante a pour but l'élaboration des sections 2 et 3, à savoir les concepts de développement ainsi que les schémas directeurs, qui déterminent les options de développement des fonds couvrant l'ensemble des zones soumises à l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ».